

Le dépistage du BVD par lait de tank

PRINCIPE

- Un animal qui entre en contact au cours de sa vie avec le virus BVD, va fabriquer, en réponse à cette infection, des anticorps spécifiques.
- Le virus est éliminé en quelques semaines mais les anticorps persistent pratiquement toute la vie de l'animal ; ils sont détectables dans le sang et dans le lait.

Le dépistage des anticorps BVD dans le lait de tank permet ainsi d'estimer le pourcentage de vaches séropositives du troupeau.

Plus ce pourcentage est élevé, plus la probabilité que le virus soit présent l'est aussi.

Il y a 3 périodes d'analyses : février, juin et octobre. La 1^{ère} année, les cheptels sont tous analysés 3 fois, ce qui permet de déterminer le statut du cheptel vis-à-vis du BVD.

La grille d'interprétation suivante est le résultat de travaux menés par les GDS de Bretagne et l'Ecole Vétérinaire de Nantes.

CATEGORIE	SIGNIFICATION	INTERPRETATION
A	Pas ou très peu de vaches séropositives	Cheptel indemne
B	Peu de vaches séropositives	9 fois sur 10, cheptel indemne
C	Augmentation du pourcentage de vaches séropositives	Infection en cours
D	Pourcentage élevé de vaches séropositives	Infection récente (moins de 2 ans), voire encore circulante. Vaccination avec MUCOSIFFA
E	Evolution du taux d'anticorps en dents de scie	Explication possible : modification du pourcentage de vaches séropositives due au renouvellement du troupeau. Voir avec résultat de l'analyse suivante.

Ensuite, le rythme de dépistage est variable suivant le statut :

- A, B et C : analyse 4 mois plus tard,
- B : 8 mois plus tard,
- D : 1 an plus tard.

A chaque nouvelle analyse, un nouveau statut est calculé (en tenant compte des 2 analyses précédentes).

QUELLES SONT LES ACTIONS A ENTREPRENDRE EN FONCTION DE SON STATUT ?

Pour tous, mais surtout les A et B, la priorité est à la protection du cheptel :

- Contrôle virologique :
 - à l'introduction (et mieux chez le vendeur),
 - autres cas : concours, mise au marais, prêt d'animaux,
- Achat de gestantes : contrôler le veau à la naissance,
- Pas de contact avec les cheptels du voisinage (clôtures en bon état, doublées de préférence, haies,...),
- Atelier dérogatoire strictement séparé des autres ateliers.

S'il persiste un risque, il faut vacciner, au minimum les vaches et génisses avant la mise à la reproduction (plus rappels annuels) pour se prémunir des conséquences de l'infection.

Pour les cheptels C et D :

- Recherches complémentaires :
 - Avortements,
 - Veaux suspects d'être IPI¹ (retard de croissance),
- Si mise en évidence du virus :
 - Assainissement par dépistage et élimination des IPI (plan GDS),
 - Vaccination afin d'enrayer la circulation virale.

¹ IPI : INFECTE PERMANENT IMMUNOTOLERANT (PORTEUR A VIE DU VIRUS BVD).